

MARS AVRIL 2007

ENTRE NOUS

**Bulletin Communal d'Information
N°454**



Dépôt légal: 328/820

Imprimerie Mairie de Thiaville

Directeur de publication: Michel GEORGES

Assistante: Carole SCHMIDT
Mise en page: Dominique THIRIET



Sommaire :

- Compte rendu du Conseil
- Vie du village
- Infos associations
- Résultats 1er tour Présidentielle
- Clin d'œil
- Infos jeunes
- Résultats 2ème tour présidentielle

Comme les années précédentes le Comité des Fêtes de Thia-ville a participé au Carnaval de Raon l'Etape.

Une magnifique chenille a été confectionnée pour cette occasion.

Merci à Denis VALANCE qui a encadré le projet et l'équipe ainsi qu'à toutes les associations qui ont participé à cette manifestation.

ECHO DU CONSEIL DU 28 MARS 2007

Les points ci-après inscrits à l'ordre du jour ont été traités :

1. Liquidation du contrat temps libre

Dans le cadre de la liquidation du contrat temps libre contracté entre les communes de Lachapelle – Thiaville et la CAF de Meurthe-et-Moselle, il est décidé de verser une subvention de 600 euros au profit de l'association 3C2M.

2. Contrat enfance-jeunesse

Le contrat temps libre étant arrivé à son terme, les différents intervenants se sont réunis afin d'étudier la possibilité d'un nouveau contrat appelé « Contrat Enfance-Jeunesse » couvrant la période 2007-2010.

En ce qui concerne Thiaville, ce futur contrat prévoirait :

- la reprise de l'action péri-scolaire à l'école de Thiaville

- le maintien de l'action de 3C2M

- la prise en compte du développement des actions en matière d'accueil de loisirs et de formation au profit de l'association « Arc en ciel »

3. Emploi d'un agent technique

Le contrat de Mme FONTAINE est reconduit pour un an au poste à mi-temps d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

4. Approbation de la délimitation des zones d'assainissement

Le plan de zonage établi fin février par le bureau d'études A.N.C. Environnement sera soumis à enquête publique dès lors qu'un commissaire enquêteur sera désigné.

5 F.A.J.

Une subvention de 100 euros est votée pour le Fonds d'Aide aux Jeunes du Lunévillois dont ont bénéficié deux jeunes de la commune.

6. Maison 11 rue de la Libération

Après avoir fait procéder à l'estimation par le service Frances Domaines de la maison appartenant à la commune et située 11 rue de la Libération, le Conseil a décidé de la proposer à la vente et a décidé de confier à l'Etude de Me VIBRAC le soin de procéder à cette vente, sans exclusivité.

7 Vente d'une parcelle communale

Le Conseil accepte de vendre à M. MASSE-NEZ Marcel de Raon-L'Etape une parcelle communale cadastrée Al 113 pour un montant total de 200 euros, frais à la charge de l'acquéreur qui a toute latitude pour le choix du notaire.

8 Prix du m3 d'eau 2007

Sans changement par rapport à l'an passé, le prix du m3 d'eau consommé en 2007 sera facturé à 1.63 euro le m3 pour toutes les personnes soumises à la redevance due à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (sauf éleveurs et horticulteur).

9 Prix du m3 d'assainissement 2007

Il est décidé de ne ^{pas} modifier le prix du m3 d'assainissement 2007 et de le maintenir à 1.63 euro.

10 Règlement de l'eau et de l'assainissement

Il est décidé de modifier le règlement de l'eau et de l'assainissement adopté par le Conseil lors de sa séance du 27/09/1996 et de supprimer l'article 17 relatif au paiement du branchement d'eau.

ECHO DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2007

1 Impôts locaux

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux fixés en 2006.

Les recettes attendues des quatre taxes se décomposent de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	$396.000 \times 7,09\% = 28.133 \text{ €}$
Foncier bâti :	$275.300 \times 8,50\% = 23.401 \text{ €}$
Foncier non bâti :	$9.700 \times 24,68\% = 2.394 \text{ €}$
Taxe professionnelle :	$310.000 \times 11,64\% = 36.084 \text{ €}$

2 Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Le Conseil est informé de la démission de M. Pierre CATHERINE de son poste d'adjoint et conseiller municipal.

La question est posée de savoir si l'assemblée désire élire un autre adjoint.

Al'unanimité il est décidé de pourvoir le Conseil d'un nouvel adjoint.

Le Maire précise que deux possibilités sont offertes :

-Remplacer le 1^{er} adjoint à ce même poste

-Faire glisser vers le haut les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints et voter pour un 3^{ème} adjoint.

La décision étant soumise à un vote à bulletin secret, l'assemblée se prononce favorablement par 8 voix pour, 2 non et 1 bulletin blanc à la proposition d'un 3^{ème} adjoint, le deuxième devenant de facto 1^{er} adjoint et le troisième, 2^{ème} adjoint.

Les candidats au poste de 3^{ème} adjoint ayant également été invités à se faire connaître avant de procéder au vote, ont obtenu sur 11 votants :

-M. Sylvain BARP : 6 voix

-M. Dominique GEORGE : 1 voix

-4 votes non exprimés.

Monsieur Sylvain BARP est élu 3^{ème} adjoint avec une indemnité identique à celle des autres adjoints.

3 Remplacement et représentation au sein des commissions

Les commissions communales sont complétées de la manière suivante :

Appel d'offres : Titulaire Sophie VALANCE

Suppléant : POIREL Michel

Droit de Prémption Urbain : Titulaire : POIREL Michel

Comité des Fêtes : POIREL Michel

La représentation au sein des divers syndicats s'enrichit :

S.P.A.G. : Titulaire : VALANCE Sophie

Suppléant : THIRIET Dominique

Commission d'appel d'offres du SPAG : POIREL Michel

S.I.E.C. : Titulaire : BARP Sylvain

Commission d'appel d'offres du SIEC : BARP Sylvain

E.DE.O. : Suppléant parmi les représentants : MARCOT Alexis

La représentation au sein de la Communauté de Communes du Cristal sera assurée par Sophie VALANCE, titulaire

4 Programme des travaux 2007 en forêt

Le programme d'investissement relatif à la réfection des routes forestières est tributaire d'une subvention attendue à hauteur de 70% pour les communes sinistrées par la tempête de 1999. Le programme sera examiné et une décision prise qu'après attribution de la subvention attendue.

Le programme d'entretien est jugé prohibitif en regard des actions à mener tant dans la réfection du parcellaire que dans l'entretien manuel du réseau routier. Il est décidé que l'estimation fournie doit être revue.

Au cours de ces deux séances de réunion, le Conseil a voté les comptes administratifs de l'année 2006, a adopté les comptes de gestion correspondants et a voté ensuite les budgets primitifs de l'année 2007 dont un condensé est présenté ci-après :

C.C.A.S.

	C.A.2006	B.P. 2007
Dépenses fonctionnement	2.300,39 €	5.618 €
Recettes fonctionnement	2.385,00 €	5.618 €
Résultat de l'exercice 2006	+ 84,61 €	
Résultat reporté 2005	+ 4.532,53 €	
A reporter sur 2007	+ 4.617,14 €	

Caisse des Écoles

Dépenses fonctionnement	2.149,82 €	2.424 €
Recettes fonctionnement	2.103,00 €	2.424 €
Résultat 2006	- 46.32 €	
Résultat reporté 2005	+ 437,55 €	
A reporter sur 2007	+ 390.73 €	

Forêt

	C.A. 2006	B.P. 2007
Dépenses fonctionnement	2.561,35 €	57.219 €
Recettes fonctionnement	2.021,60 €	57.219 €
Résultat 2006	- 539,75 €	
Résultat reporté 2005	+57.758,56 €	
A reporter sur 2007	+57.218,81 €	
Dépenses investissement	21.176,28 €	99.226 €
Résultat d'invrt reporté	+69688.06 €	99.226 €
Solde investissement	+48.511,78 €	

Eau Assainissement

	B.P. 2007
Dépenses fonctionnement	96.183 €
Recettes fonctionnement	129.917 €
Dépenses investissement	47.449.09 €
Recettes investissement	61.827,81 €

Commune

	C.A. 2006	B.P. 2007
Dépenses fonctionnement	311.858,14 €	335.543 €
Recettes fonctionnement	335.932,67 €	335.543 €
Résultat 2006	+ 24.074,53 €	
Résultat reporté 2005	+94.949,41 €	
A reporter sur 2007	+119.023,41 €	
Dépenses investissement	244.320,90 €	336.560,50 €
Recettes investissement	142.913,27 €	420.088,00 €
Solde investissement 2007	- 101.407,63 €	
Résultat reporté 2006	+ 124.866,30	
Reste à réaliser dépenses investisse- ment		132.897,50 €
Reste à réaliser recettes investisse- ment		49.370 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : Dépenses d'investissement 2007 :

Terrains :	10.741,05 €
Logiciels :	873,00€
Travaux	7.000,00 €
Cimetière	17.786,83 €
PLU	1.547,62 €
Local archives	4.369,00 €
Parkings	84.790,00 €
Chauffage central	2.890,00 €

Porte secours F.Rural	1.700,00 €
Sectorisation S.Bietry	<u>1.200,00 €</u>
	132.897,50 €

Emprunts :	5.300 €
Cautions:	800 €
Logiciels :	953 €
Parkings:	8.179 €
Pré de la Scie :	293.966 €
Éclairage public :	14.850 €
Beffroi de l'église :	8.266 €
Imprévus:	<u>4.246,50 €</u>
	336.560,50 €

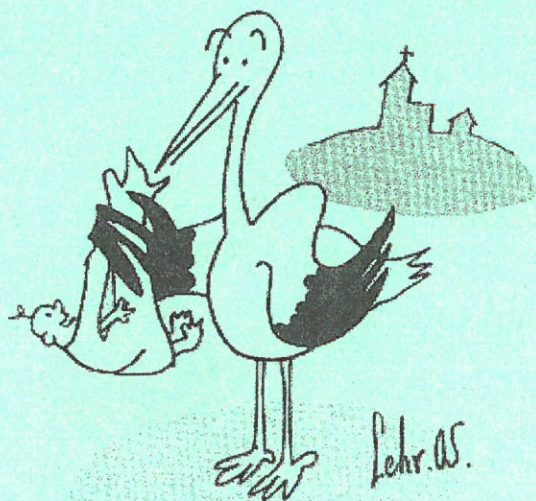
Recette à réaliser en recettes d'investissement (Subventions) :

Chauffage central mairie:	14.370 €
Cimetière :	31.929 €
Local archives :	3.071 €

LE COIN DES ETOURDIS

Une canne de couleur marron a été trouvée au cimetière, a proximité du point d'eau. Il est possible de la retirer en mairie.

LA VIE DU VILLAGE



Naissance

Wyatt CHAXEL est né le 22 février à Saint-Dié-des-Vosges. Tous nos vœux au nourrisson et nos félicitations aux heureux parents

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Il n'est pas inutile de rappeler, afin que nul ne l'ignore, les principales dispositions de l'arrêté du Préfet du 15/01/1991, applicable à l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle et que les habitants de THIAVILLE-SUR-MEURTHE sont tenus de respecter eux aussi.

Les bruits gênants pour le voisinage par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitifs sont interdits.

A titre d'exemple : postes radio, magnétophones, électrophones et assimilés, cris, chants, réparations et réglages de moteur, pétards et jouets bruyants.

L'utilisation des outils, appareils, de quelque nature qu'ils soient utilisés par des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées est interdite entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et fêtes.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter de troubler la tranquillité du voisinage notamment par les bruits émanant des téléviseurs, appareils HI-FI et autres appareils ménagers, de musique, ...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon (et assimilés), tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

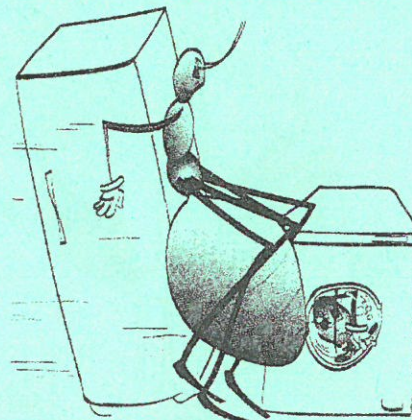
- les jours ouvrables de 08h00 à 20h00
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces dispositions.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des déchets encombrants aura lieu le **Lundi 4 juin 2007**.

Les déchets doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de collecte, à partir de 19h.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

13 mai Vide grenier Comité des Fêtes
16 juin Fête de la Musique RCM
23 juin Kermesse École

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Ne jetez plus vos pelotes de laine ! Même les petites chutes peuvent servir. Mme GENIN, 2 rue de la Libération, accepte toutes les chutes de laine qui dans ses mains se transforment en chaussons, brassières ... au bénéfice d'associations caritatives.
Merci de penser à elle.

Élection Présidentielle 1er tour 2007

classement	noms	Nb de voix	pourcentage
1	BESANCENOT	14	3.60
2	Marie-george BUFFET	2	0.51
3	Gérard SCHIVARDI	2	0.51
4	François BAYROU	83	21.39
5	José BOVE	7	1.80
6	Dominique VOYNET	7	1.80
7	Philippe de VILLIERS	25	6.44
8	Ségolène ROYAL	61	15.72
9	Frédéric NIHOUS	6	1.54
10	Jean-Marie LE PEN	65	16.75
11	Alette LAGUILLER	7	1.80
12	Nicolas SARKOZY	109	28.09

Nombre d'inscrits : 449

Votants : 392

Votes exprimés : 388

Soit une participation de 87,30 %



Déchetterie

Horaires d'Ouverture été

Lundi
10h-11h30
14h-17h30

Mercredi
14h-17h30



Vendredi
14h-18h

Samedi
9h-11h30
14h-18h

Sacs poubelles: lors du retrait de vos sacs verts qui reçoivent votre tri, sachez que des sacs noirs pour les déchets normaux sont également distribués gratuitement. Vous pouvez venir les chercher en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou lors des permanences.

THIAVILLE sur MEURTHE



VIDE GRENIER

13 MAI 2007

Buffet/Buvette/Animation
Organisé par le Comité des Fêtes

03 83 93 75 41

De 8h à 19h

Comment est élu le Président et pour combien de temps ?

Dans le texte initial de la Constitution du 4 octobre 1958, le président de la République n'était pas élu au suffrage universel direct mais par un collège électoral. Il comprenait les députés et les sénateurs, les conseillers généraux, des maires et des délégués des conseils municipaux et comptait un peu plus de 80 000 personnes.

Depuis la révision constitutionnelle du 6 novembre 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par tous les citoyens français majeurs, et au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Pour être élu, la majorité absolue des suffrages exprimés (soit 50 % plus une voix) est nécessaire. Si cette majorité n'est obtenue par aucun candidat à l'issue du premier tour (ce qui a été le cas dans toutes les élections présidentielles), il y a ballottage et il est procédé à un second tour. Dans ce cas, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour sont en lice.

(Être) en lice. (Être) engagé dans une compétition, un débat d'idées, une situation conflictuelle

Par le référendum du 24 septembre 2000, le peuple français a adopté une révision constitutionnelle fixant à cinq ans la durée du mandat présidentiel qui est renouvelable. Jusqu'à cette date la durée du mandat présidentiel était traditionnellement de sept ans renouvelable. Cette règle remontait à la IIIe République et avait été reprise sous la Ve République, alors que le chef de l'Exécutif y détient des pouvoirs bien plus considérables. Un premier projet de réduction du mandat n'avait pu aboutir en 1973.

Le quinquennat rapproche, quant à la durée du mandat, la France des autres grandes démocraties.

Élection Présidentielle 2ème tour 2007

RESULTATS DE THIAVILLE

Nombre d'inscrits : 449

Votants : 375

Votes exprimés : 344

Soit une participation de 83.52%

Nicolas SARKOZY 217 63.08%

Ségolène ROYAL 127 36.92%

Un nouveau président

Les Français ont voté pour le second tour de l'élection présidentielle afin de désigner celui qui présidera notre pays pour les cinq années à venir. La participation a été très forte puisque près de 86 pour 100 des personnes inscrites sur les listes électorales se sont exprimées. C'est Nicolas SARKOZY qui a été élu : il a obtenu près de 53 pour 100 des votes. Dans quelques jours, il prendra la place du président sortant Jacques Chirac et il nommera son Premier ministre. Celui-ci prendra alors la tête du nouveau gouvernement.



CLIN D'ŒIL

★ Vous avez une fourmi rouge et une fourmi noire sur le dos
Laquelle va doubler l'autre ?

-Aucune !

On ne double pas sur un dos d'âne.

★ C'est un gars qui a un perroquet depuis peu de temps. D'un côté, il a de la chance, parce que son perroquet est très prolixe : il n'arrête pas de parler. D'un autre côté, il est vraiment embêté, car tous les mots qui sortent du bec du perroquet ne sont que jurons et vulgarités. Un jour, l'homme en a plus qu'assez. Il attrape son perroquet à la gorge, le secoue très fort et lui hurle : « Arrête avec tes jurons ».

Malheureusement, cela ne fait qu'exciter le perroquet qui se met à jurer de plus belle. Alors le gars prend l'oiseau et l'enferme dans un placard. Mais là encore, ça ne fait qu'énervier son perroquet qui lui balance un monceau d'insanités.

Alors le gars est tellement hors de lui qu'il prend le perroquet et l'enferme dans le réfrigérateur. Et là, comme par miracle, le perroquet se calme.

Au bout de quelques minutes, le gars ressort son perroquet du frigo...

Calmement, le perroquet monte sur son bras et dit « Je suis terriblement désolé pour tous les désagréments que je vous ai causés. »

Le gars n'en revient pas. Son perroquet est totalement transformé...

C'est à ce moment là que le perroquet ajoute : « Juste pour savoir, qu'est-ce que le poulet avait fait ? »

INFOS JEUNES

Qu'est ce que le trou de la couche d'ozone ?

La couche d'ozone est une enveloppe de gaz qui protège notre planète des rayons puissants et dangereux du soleil : les rayons ultraviolets (UV). Sans elle, le soleil brûlerait les plantes, les animaux et les hommes !

La couche d'ozone est donc très importante pour notre survie. Mais à cause de la pollution de l'air, elle a été en partie détruite et un trou s'est formé à 25 kilomètres d'altitude, au-dessus de l'Antarctique ! Pour qu'il ne s'agrandisse pas, certains gaz polluants ont été interdits.

Malheureusement, à cause des grosses chaleurs, le trou s'est encore agrandi et sa taille correspond maintenant à la superficie de l'Europe !

INSCRIPTION ECOLE

**Les inscriptions des enfants à l'école pour la rentrée de septembre 2007
auront lieu le samedi 2 juin à l'école de 11h15 à 12h .**

Pièces à fournir :

Livret de famille et carnet de santé .

Pour les enfants de 2 ans, il vous sera demandé un certificat médical à fournir le jour de la rentrée.

Pour les enfants ayant été scolarisés, demander un certificat de radiation auprès de l'ancienne école.

Si toutefois vous ne pouviez vous rendre disponible ce **samedi 2 juin** merci de prendre contact auprès de la Directrice afin d'obtenir un rendez vous ☎ 03.83.71.42.73